

# Déclaration de garantie de CENTROSOLAR AG

Concernant les modules solaires cristallins des séries

Biosol Serie Integration et Serie Integration de luxe  
Solarstocc SLPe-Serie et SLP-Serie  
Solara SM8000 et S-Classe

(« modules solaires »)

## 1. Garantie des produits applicable aux modules solaires

### Étendue de la garantie

La société Centrosolar AG (ci-après dénommée « Centrosolar ») garantit ses modules solaires contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions d'utilisation, d'installation, de montage, de mise en service, d'exploitation et de maintenance normales, sous réserve d'un usage conforme à la destination, pour une durée de 5 ans. Si un module solaire ne correspond pas aux termes de cette garantie, Centrosolar s'engage à sa seule discrétion à réparer le produit, à le remplacer, à exploiter d'autres possibilités pour éliminer le défaut ou à rembourser le montant correspondant à son remplacement, si tant est que ce montant ne soit pas supérieur au prix d'achat d'origine, sur toute la durée de garantie calculée à compter de la date de livraison du module solaire (usine ou atelier de Centrosolar).

Cette garantie est limitée à la réparation, au remplacement ou au remboursement du prix de remplacement/prix d'achat. Il s'agit là des seules et uniques prestations prévues dans le cadre de cette garantie. Tous les frais inhérents au démontage d'un produit défectueux, à la réexpédition à l'adresse de Centrosolar ainsi qu'au réassemblage, voire l'indemnisation de dommages éventuels, sont exclus de la présente garantie. Les pertes se basant sur des revenus non perçus, quelle qu'en soit la forme, plus particulièrement les rémunérations pour fourniture du courant produit au réseau, ne sont pas couvertes par cette garantie.

La garantie n'est valable que si le module solaire se trouve toujours dans l'installation photovoltaïque d'origine ou si le module solaire a été désinstallé puis réinstallé de manière appropriée, preuve à l'appui, par une société spécialisée en cas de déplacement de l'installation photovoltaïque. L'installation, la mise en service, la maintenance et l'exploitation doivent toujours avoir été réalisées, preuve à l'appui, par une société spécialisée et un personnel compétent disposant des connaissances nécessaires.

### Exclusion de garantie

La présente garantie ne s'applique pas dans tous les cas où Centrosolar est en mesure de déterminer, suite à ses propres vérifications, qu'un module solaire a été installé, mis en service, entretenu ou exploité de manière incorrecte, utilisé en faisant preuve de négligence, exposé à un accident, endommagé suite à un usage abusif, par une altération, une installation ou une utilisation inappropriée, un manque de précaution lors de l'entreposage, du transport ou du maniement, que le module solaire a été réparé ou qu'il a subi des modifications apportées de quelque manière que ce soit par toute personne autre que Centrosolar ou les tiers expressément autorisés par Centrosolar.

Cette garantie ne s'applique à aucun défaut d'un module solaire résultant des conditions suivantes :

- Installation photovoltaïque non installée par un personnel qualifié et non érigée conformément aux standards technologiques actuels ;
- Montage incorrect et/ou mise en place sur une structure inadaptée, sans tenir compte des exigences statiques ;
- Conception ou configuration erronée ou insuffisante du système ;
- Travaux de câblage ou d'installation incorrects, manipulation inappropriée au cours de ces travaux ;
- Exploitation dans des conditions environnementales inadaptées ou selon des méthodes inappropriées en contradiction avec les spécifications du produit, les manuels de service ou les indications de la plaque signalétique ;
- Autres influences, comme l'encrassement du vitrage, la contamination ou les dommages liés à des conditions météorologiques, la fumée, les sels, la corrosion, etc., sauf si ces cas sont expressément admis dans les spécifications techniques de Centrosolar ;
- Utilisation d'unités mobiles, telles que des véhicules, des bateaux, des balises, des bouées en mer, etc., hormis si ces usages sont expressément autorisés dans les spécifications techniques de Centrosolar ;
- Mauvaise manipulation et mise en œuvre incorrecte des procédures d'installation ;
- Mise en service et/ou exploitation dans des conditions environnementales non autorisées, modes de fonctionnement servant à générer du courant solaire non conformes aux recommandations ;
- Non-respect des directives de transport et des consignes de montage figurant dans les manuels de service et/ou mépris des indications de la plaque signalétique ;
- Maintenance insuffisante et vérification irrégulière du bon fonctionnement de la ou des configurations du système et du module solaire, voire procédures de mesure et de test inadaptées ;
- Bris de verre et/ou dommages des vitrages, et/ou influences extérieures ;
- Produits chimiques, kérosène et/ou autres dépôts et substances étrangères ;

- Cas de force majeure, tels que séismes, ouragans, éruptions volcaniques, inondations, raz-de-marée, effets du gel, dommages liés à la grêle ou à la neige, avalanches, objets volants, impacts de foudre directs et/ou indirects, vandalisme, vol, et/ou autres événements imprévisibles.

#### Limitation de garantie

La présente garantie remplace et exclut formellement toute autre garantie explicite ou implicite incluant, mais de manière non limitative, les garanties découlant du droit civil, par exemple les garanties d'adéquation à un usage particulier, ainsi que toutes les autres obligations et responsabilités incombant à Centrosolar, à l'exception de toute garantie, obligation ou responsabilité expressément consentie par Centrosolar par écrit.

La garantie se limite aux pièces suivantes : cadre, verre, cellules, câbles de raccordement (connecteurs compris), boîtier de raccordement et film de protection.

Tout encastrement dans un autre produit ou modification notable du produit entraîne la perte immédiate du droit à la garantie.

En prenant livraison du produit, l'acquéreur reconnaît que les marchandises sont conformes aux documents contractuels et ne présentent aucun défaut visible.

Centrosolar n'engage en rien sa responsabilité pour des dommages secondaires, consécutifs, indirects ou autres, quels que soient les dégâts occasionnés. De même, cette garantie ne couvre pas les signes d'usure.

La responsabilité solidaire de Centrosolar quant aux dommages ou autres événements éventuels, si tant est qu'elle soit accordée, se limite au prix d'achat payé à Centrosolar pour le produit.

#### Réclamation sous garantie

Pour toute réclamation sous garantie, l'acquéreur est tenu d'apporter la preuve que le dysfonctionnement du module solaire est expressément imputable à un défaut de matériel.

Faute d'une demande écrite préalablement envoyée à son attention, Centrosolar n'accepte aucun renvoi de module solaire.

La garantie ne couvre pas les coûts de transport liés à la réexpédition du module solaire, ni à l'envoi du module réparé ou du produit de remplacement. Dans tous les cas, les frais de

montage, de démontage, d'accompagnement ou autres coûts annexes sont exclus.

L'exécution de prestations de garantie ne prolonge pas la durée de la garantie.

Il convient d'invoquer par écrit le défaut du module solaire dans le délai imparti pour la garantie. La lettre de réclamation doit être accompagnée d'une copie de la facture.

La cession des droits découlant de la garantie est interdite.

#### 2. Garantie de performance des modules solaires

En cas de réduction de la performance du module solaire de plus de 10 % en 10 ans et de plus de 20 % en 26 ans (calculée à partir de la valeur P<sub>min</sub> mesurée avant la livraison depuis le site de fabrication), Centrosolar remplacera ladite perte de performance, dans l'étendue prévue par les conditions précitées, à condition toutefois que Centrosolar puisse constater au cours de ses propres vérifications qu'une telle perte de performance est imputable à un défaut du module solaire, et cela sans concéder aucun droit et sous toute réserve.

Les consignes de montage expressément reconnues par Centrosolar doivent impérativement être respectées. La structure sous-jacente correspondante doit être conforme aux standards technologiques actuels. Les normes actuelles en vigueur concernant les charges de vent et de neige doivent être respectées lors du dimensionnement de la statique appartenant à la structure sous-jacente.

Par ailleurs, les dommages résultant d'une manipulation inappropriée, notamment d'une déformation (même partielle) et de modifications incorrectes, sont exclus de la garantie de performance.

La garantie de performance s'applique exclusivement à la perte (dégradation) des performances du module solaire. Elle ne couvre en aucun cas les autres défauts concernant le module solaire.

La vérification de la performance d'un module solaire s'effectue dans les conditions suivantes (STC) : température des cellules de 25°C et éclairement de 1 000 W/m<sup>2</sup> avec une distribution spectrale de référence AM de -1,5 dans une structure de test étalonnée par Centrosolar, conformément à la norme IEC 60904.

Au demeurant, les conditions précédemment mentionnées pour la garantie des produits s'appliquent à la garantie de performance.

Version : octobre 2008



Dr. Josef Wrobel  
Membre du directoire de Centrosolar AG